

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du mercredi 29 mai 2019

L'Assemblée Générale Mixte d'AKWEL s'est réunie le mercredi 29 mai 2019, à 10h00, à son siège social, sous la présidence de M. André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance.

L'ensemble des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'Assemblée Générale Mixte d'AKWEL, représentait 83,78 % des titres de la société et 90,36 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale a adopté à une très large majorité l'ensemble des résolutions soumises au vote à l'exception toutefois de la 5ème, 6ème et 22ème résolution.

En conséquence :

L'assemblée Générale a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018 et a décidé de verser un dividende de 0,30 euros par action, identique à celui versé au titre de l'exercice 2017.

Elle a donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leurs mandats au cours de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale n'a pas ratifié le renouvellement de la convention d'animation intervenue au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT et le renouvellement de la convention de prestations de services techniques intervenue au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats de M. André Coutier, Mme Geneviève Coutier, Mme Emilie Coutier et celui de la société COUTIER DEVELOPPEMENT, pour une nouvelle durée de trois ans. Elle a nommé Monsieur Nicolas Job en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans en remplacement de la société NJ Consulting dont le mandat arrivait à échéance et qui n'en n'avait pas sollicité son renouvellement.

L'Assemblée Générale a approuvé les éléments de rémunération 2018 des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance ainsi que les éléments de la politique de rémunération qui leur seront applicables en 2019.

L'Assemblée Générale a maintenu le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance à la somme de 120 000 euros pour l'exercice 2019 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation au Conseil de surveillance en matière d'achat et de vente de titres AKWEL selon contrat d'animation.

L'Assemblée Générale a rejeté le projet d'augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société, conformément à la recommandation du Directoire et du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.